

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2026

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 26 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six le mercredi premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Gwenaël LE BOUILLE, Maire.

Présents : Gwenaël LE BOUILLE (Maire), Stéphanie VALLÉE, Pierre BOHUON, Marie-Claude LE BELLEC (Adjointes), Roger LE CLECH, Raymonde LE BOUËDEC, Claude BOUGUENNEC, Cyrille GOUJON, Gwenaël RAULT, Nicolas RICHARD, Sarah LE SQUER.

Absents : Anthony MALOLEPSZY (adjoint, pouvoir donné à Gwenaël RAULT), Véronique CHASSOT (pouvoir donné à Raymonde LE BOUËDEC), Agnès PEGEON (pouvoir donné à Gwenaël LE BOUILLE), Elisabeth BOUSSION (pouvoir donné à Nicolas RICHARD).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Sarah LE SQUER secrétaire de séance.

2026-07-07

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES SERVICES EXTRA-SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Mme Stéphanie VALLÉE, adjointe déléguée aux finances, indique que les tarifs de la restauration scolaire, des services extra-scolaires et périscolaires sont modifiés.

Les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2026.



Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

Quotient familial	Restauration scolaire			ALSH Ile aux enfants		Garderie	Accueil jeunes		
	Repas	Surveillance repas*	Tarif unique repas sans réservation	½ journée sans sortie ou nuitée à Brandérion	Surcoût sortie	½ h garderie	Adhésion annuelle	Activité avec intervenant extérieur	Surcoût sortie
Tranche 1 0 à 840 €	1,00 €	0,50 €	8,00 €	4,60 €	4,60 €	0,85 €	15,00 €	2,10 €	4,60 €
Tranche 2 841 à 1280 €	4,40 €	1,95 €	8,00 €	5,10 €	4,60 €	0,95 €	17,00 €	2,10 €	4,60 €
Tranche 3 1281 à 1670 €	4,60 €	2,05 €	8,00 €	5,60 €	4,60 €	1,00 €	19,00 €	2,10 €	4,60 €
Tranche 4 A partir de 1671 €	4,80 €	2,20 €	8,00 €	6,15 €	4,60 €	1,05 €	21,00 €	2,10 €	4,60 €
Extérieurs Tranche 1 0 à 840 €	1,00 €	0,50 €	8,00 €	4,60 €	4,60 €	0,85 €	15,00 €	2,10 €	4,60 €
Extérieurs Sauf tranche 1 A partir de 841 €	5,50 €	2,90 €	8,00 €	8,10 €	4,60 €	1,45 €	25,00 €	2,10 €	4,60 €

* Sous conditions (Cf. DCM 12/12/2019)

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 22 juin 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de la restauration scolaire, des services extra-scolaires et périscolaires présentés ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Gwenaël LE BOUILLE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).